



Handicaps et douleurs

Appel à projets 2019

La Fondation APICIL contre la douleur est Reconnue d'Utilité Publique depuis sa création en 2004. Cette reconnaissance par le Conseil d'État implique un fonctionnement non lucratif, une gestion financière désintéressée et une cause d'intérêt général.

La Fondation APICIL a un objectif unique : contribuer au soulagement de la douleur des patients, de leurs proches et également de celle des soignants. À ce jour, 9 millions d'euros ont été consacrés à 650 projets qui ont vu le jour dans toute la France. Ces actions innovantes de recherche, de formation et d'information valorisent de nouvelles pratiques.



Agir ensemble contre la douleur



Appel à projets RÈGLEMENT 2019

Handicaps et douleurs

RECHERCHE | PROJETS INNOVANTS | PROJETS PILOTES

avec le parrainage du
SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES



Agir ensemble contre la douleur

Handicaps et douleurs

Appel à projets 2019



RÈGLEMENT

La Fondation APICIL a pour objet la lutte contre la douleur physique et psychique à tous les âges de la vie. Elle apporte soutien financier et caution scientifique aux chercheurs et aux professionnels de santé.

Depuis 2004, elle a soutenu 650 projets d'intérêt général en France, pour un montant de 9 millions d'euros.

La Fondation APICIL propose **un appel à projets doté de 75 000 €**, consacré aux douleurs des personnes en situation de handicap.

Projets attendus

La Fondation APICIL souhaite faire émerger des projets originaux et ambitieux pour faire progresser les connaissances, l'évaluation et la prise en charge de la douleur, physique, psychique, aiguë, chronique, des personnes en situation de handicap en institution ou à domicile, à tous les âges de la vie.

Le jury sélectionnera des projets de recherche et des projets pilotes visant à développer **le repérage, l'évaluation et la prise en charge de la douleur**. Les projets proposés doivent être élaborés, avec un objectif thérapeutique et une évaluation.

Le jury n'étudiera pas les projets d'achat de matériel (fauteuils, tablettes, etc.), ni les décorations, ni la mise aux normes des bâtiments.

Critères de sélection

La Fondation APICIL finance des projets d'intérêt général, sans but lucratif, se déroulant sur le territoire français. Le jury sera sensible aux critères suivants :

- ▶ **Caractère innovant et original.**
- ▶ **Projet pérenne et reproductible.**
- ▶ **Budget cohérent avec le projet.**

Les projets présentant des cofinancements privés ou publics peuvent être présentés dans le cadre d'un complément de budget.

Qui peut répondre ?

Toute équipe désireuse de proposer un projet : équipe de recherche, équipe médicale, société savante, réseau, association, organisation de soins ou plus largement toute institution publique ou privée.

Comment répondre ?

Télécharger et remplir dès maintenant le dossier de demande subvention Appel à projets :

www.fondation-apicil.org

Rubrique « déposer un projet ».

Calendrier

La date limite d'envoi des dossiers complets est fixée au **30 avril 2019, à minuit**.

Délibération du jury : **septembre 2019**.

Remise des prix : **octobre 2019**.



Agir ensemble contre la douleur



Parrain de l'appel à projets

Grégory CUILLERON,

Cuisinier, animateur TV, intervenant pour l'inclusion des personnes handicapées.

Budget

Le budget consacré à cet appel à projets est de 75 000 €. Ce montant sera réparti entre le, ou les projets lauréats (3 projets maximum).

La Fondation APICIL se réserve le droit de ne pas attribuer la totalité du budget si la qualité des projets est jugée insuffisante par le jury.

Les lauréats s'engagent à utiliser la totalité de la subvention à la mise en œuvre du projet.

Une convention de mécénat sera établie entre la Fondation APICIL et l'organisme bénéficiaire.

Contacts et renseignements

Fondation APICIL

04 78 38 44 72

contact@fondation-apicil.org

www.fondation-apicil.org

Composition du jury

Président

- **Dr Pierre VOLCKMANN**, Médecin de médecine physique et réadaptation, Centre Paul Santy, Lyon. Enseignant chercheur Laboratoire P2S Université Lyon 1. Ancien secrétaire général de la SFETD.
- **Dr Eric BISMUTH**, Médecin algologue, Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu, Lyon.
- **Stéphane BRIDEL**, Directeur Général Adjoint de la Mutuelle Intégrance, Directeur du Fonds Handicap et Société, Paris.
- **Dr Paul CALMELS**, Médecin de médecine physique et réadaptation, CHU de Saint-Etienne.
- **Dr Anne DESCOTES**, Médecin de médecine physique et réadaptation pédiatrique, CHU de Grenoble, Réseau R4P.
- **Cyril DESJEUX**, Sociologue, directeur de l'observatoire national des aides humaines, HANDEO, Paris.
- **Dr Ruben GOLDET**, Médecin de médecine physique et réadaptation, Fondation Richard, Lyon.
- **Dr Juliette GRISON-CURINIER**, Psychiatre, Centre Hospitalier Saint-Jean de Dieu, Lyon.
- **Jean-Marie LACAU**, Directeur du Réseau-Lucioles, Lyon.
- **Dr Pierre LAGIER**, Vice-Président de l'UNAPEI, anesthésiste-réanimateur pédiatrique, Paris.
- **Frédéric MORESTIN**, Ergothérapeute consultant, Paris.
- **Olivier PAUL**, Vice-Président de l'UNAFAM69, Métropole de Lyon et Rhône.
- **Mélanie PERRAULT**, Psychologue, Centre de Ressources Multihandicap, CRMH, Paris.
- **Dr Arnaud SOURTY**, Médecin algologue, Douleur et Autisme, CHS le Vinatier, CRA Rhône-Alpes, CHU Lyon Sud.
- **Dr Carole VUILLEROT**, Médecin de médecine physique et réadaptation pédiatrique, L'Escale CHU de Lyon.